

DEPARTEMENT  
DE L'ALLIER

ARRONDISSEMENT  
DE VICHY



VICHYCOMMUNAUTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2020

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 20

Votants : 22 (dont 2 procurations)

N° 3

**OBJET :**

**SERVICE PUBLIC  
DE LA  
PERFORMANCE  
ENERGETIQUE DE  
L'HABITAT**

**DEPOT DE  
CANDIDATURE**

**DEMANDE DE  
SUBVENTIONS**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture  
le : **17 DEC. 2020**

Publiée ou notifiée  
le : **17 DEC. 2020**

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET – J. KUCHNA - N. COULANGE – M. MARIEN – JM. GERMANANGUE – B. AGUIAR – JC. BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. R. LOPEZ - E. BARGE – P. SEROR – L. DUFRAISE – F. GONZALES – T. WIRTH – T. LAPLACE – JD. BARRAUD – JP. RAYMOND – R. DEJEAN – P. BONNET – E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mme Véronique TRIBOULET à M. Pierre BONNET – M. Jacques BLETTERY à Mme Nicole COULANGE -

Absents excusés :

Mmes et MM. - J.S. LALOY - C. BARDOT – M. CHARASSE – F. SENNEPIN – N. CHAMOIX BOUILLON – M. MORGAND – C. BENOIT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. J. TERRACOL – F. SZYPULA – O. ROYER – C. MAGNAUD – P. COLAS – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – JF. CHAUFFRIAS – JM. BOUREL - A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON – C. DUMONT - S. MORIER-MIZOULE - S. BRUNO – C. BOUARD – J. ALMAZAN, Conseillers Délégués, Membres

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

**Vu** le Code de la Construction et de l'Habitation,

**Vu** le Code de l'Environnement,

**Vu** la Loi de Transition Énergétique Pour une Croissance Verte, promulguée le 17 Août 2015, portant création d'un Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH),

**Vu** le Programme SARE (Service d'Accompagnement de la Rénovation Energétique), adopté par l'ADEME, dont le budget financé par les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) s'établit à 200 millions d'euros sur la période (2020-2024),

**Vu** les statuts de Vichy Communauté, et plus particulièrement sa compétence « Equilibre social de l'habitat,

**Vu** la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE), créée par Vichy Communauté par délibération du conseil communautaire du 08 Mars 2018,

**Vu** la subvention de fonctionnement de 135 000 euros versée par l'ADEME, pour la création de la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) sur la période (2018-2020),

**Vu** la subvention de fonctionnement de 23 508 euros versée par le Conseil Régional, pour la création de la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) sur la période (2018-2020),

**Vu** la délibération N°39 du Conseil Communautaire en date du 13 Juin 2019 approuvant le projet de Programme Local de l'Habitat (2019-2025), et plus particulièrement sa fiche action 10-1 visant à massifier l'amélioration de la qualité et des performances énergétiques du parc existant,

**Vu** l'Appel à Manifestation d'Intérêt, publié le 09 Juillet 2020 par le Conseil Régional, visant la création de « Plateformes du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) en Auvergne Rhône Alpes »,

**Considérant** que l'appel à manifestation d'intérêt initié par la Région Auvergne Rhône Alpes a pour objet d'aider les territoires à déployer une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) à une échelle idéalement départementale,

**Considérant** qu'un portage départemental a été accueilli positivement par les collectivités et les EPCI qui participaient au Comité Départemental de la Transition Energétique du 06 Novembre 2020,

**Considérant** que la constitution d'un SPPEH à l'échelle départementale ne sera pas effective avant le 1<sup>er</sup> Janvier 2022,

**Considérant** la nécessité d'assurer la continuité du service public initié par Vichy Communauté à travers la PTRE jusqu'à ce que le SPPEH bascule vers un portage départemental,

**Considérant** les financements associés à la création des plateformes du SPPEH en Auvergne Rhône Alpes, prévus par le Conseil Régional et le programme CEE-SARE porté par l'ADEME,

**Considérant** le budget prévisionnel du SPPEH, basé sur un montage provisoire et dérogatoire, permettant à Vichy Communauté de poursuivre le portage de la plateforme durant un an supplémentaire,

|   | Exercice 2021  |
|---|----------------|
| <b>Budget EPCI Vichy Communauté (ticket d'entrée - 0,50€/hab)</b> | <b>42 750</b>  |
| <b>Autre budget hors EPCI et Région</b>                           | <b>-</b>       |
| <b>Budget Région</b>  | <b>47 500</b>  |
| Prime ruralité  | 44 485         |
| Prime démarrage   | 20             |
| Prime regroupement  |                |
| Prime dynamique territoriale                                      | 3 000          |
| <b>Total cofinancement</b>  | <b>90 256</b>  |
|   |                |
|   |                |
| <b>Budget Total</b>   | <b>114 719</b> |

**Propose au Bureau Communautaire :**

- De maintenir le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPEEH), qui a été configuré en 2018 par la communauté agglomération à travers la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE),
- D'assurer la continuité du service jusqu'au déploiement d'un SPPEH à l'échelle du département de l'Allier,
- De répondre à l'appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME et de la Région portant sur la constitution de « plateformes du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) » en Auvergne Rhône Alpes,
- De solliciter les financements de la Région Auvergne Rhône Alpes et du programme CEE – SARE, annoncés dans cet appel à projets et évalués à 71 969 euros pour l'année 2021, au titre d'un portage du SPPEH par un seul EPCI mais qui a déjà préfiguré le service à travers l'ouverture d'une PTRE,
- D'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer tout document de nature à exécuter la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire décide :

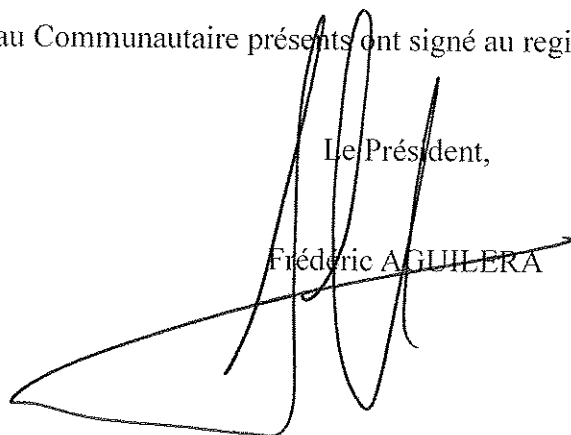
- De charger M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,  
le 10 Décembre 2020.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 3 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 DECEMBRE

Objet de l'acte : 2020 - SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DE  
L'HABITAT - DEPOT DE CANDIDATURE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

.....  
Date de décision: 10/12/2020

Date de réception de l'accusé 17/12/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 10DEC2020\_3

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20201210-10DEC2020\_3-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 3.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20201210-10DEC2020\_3-DE-  
1-1\_1.pdf )